

amoroent et vous font espérer que vos tourments vont cesser ? Hélas ! il le faut bien. Vous acceptez presque avec reconnaissance de leurs mains une jeune fille tant soit peu cuisinière, et douée, d'après le dire de celui qui vous la présente, d'une foule de qualités que vous ne pouvez contrôler pour le moment et que vous admirez sur parole. L'épreuve commence ; la nouvelle venue la supporte pendant huit jours à son avantage, et vous croyez avoir enfin découvert le phénix des servantes. Patience ! voilà les mauvaises affaires qui commencent : un des devoirs de la charge est négligé aujourd'hui, demain ce sera celui-là et un autre ; après demain, ce sera quelque chose de plus grave encore. Vous rappelez la jeune fille oubliée à son devoir ; elle écoutera vos remontrances si justes avec un air frottant de très-près l'impertinence. Vous êtes près de vous fâcher de voir ainsi votre autorité méconnue et contestée ; mais non, vous refoulez en dedans de vous-même ce mouvement de légitime impatience, comptant sur la lendemain pour apprécier comment vos avis ont été reçus et vos leçons comprises. Vous espérez que, reconnaissant ses torts, Rosalie ou Mariette se sera amendée, et que vous n'aurez qu'à constater la victoire de la bonne volonté. Point, votre espoir est déçu. Le lendemain est pire que la veille ; le désordre règne chez vous ; une négligence en entraîne une autre ; tout périclite ; vous souffrez. A vos reproches, on répond que l'on fait ce que l'on peut, qu'il y a trop d'ouvrage, qu'il est impossible de tout faire, que le lavage est chose trop dure, le soin des enfants trop ennuyeux, rester les soirées à la maison est être trop captive, etc.

Ah ! n'est-ce pas, Mesdames, il est bien vrai ce dicton : " Il est plus facile d'obéir que de commander ! "

(A continuer)

Utile invention

Beaucoup de personnes sont nées avec le génie de l'invention, mais souvent elles négligent ce talent parce qu'elles s'imaginent que la voie du progrès a été parcourue tout entière, et qu'elles ne peuvent plus rien découvrir qui les dédommagera de la perte de temps et d'argent nécessaire pour amener le succès d'une invention. En ceci, on se trompe grandement. N'importe quelles inventions utiles demandent sans cesse de nouvelles améliorations. Il ne faut pas viser seulement à l'éclat qui pourrait rejaillir sur l'inventeur d'une machine à laquelle personne n'aurait pensé auparavant, mais il faut considérer aussi les avantages solides qui peuvent résulter d'une amélioration utile et pratique. Depuis quelques années nous avons les faucheuses et les moissonneuses qui font une terrible concurrence aux faux et aux faucilles de nos pères, et dont nous apprécions grandement l'utilité, maintenant surtout que la main d'œuvre est si rare. Mais avec ces ingénieux instruments, il était difficile de couper les grains. La machine les laissait sous les pieds des chevaux qui les battent en passant dessus, ou bien il fallait un homme exprès pour jeter les grains à côté de la machine, ce qui était une dure besogne. M. Isaie Fréchette, de la société Fréchette et Frère, habile mécanicien de cette ville, vient d'obtenir d'Ottawa, une patente pour une découverte qui remédie complètement à cet inconvénient. Tous les cultivateurs devront s'empressez de profiter, à la prochaine moisson, de cette nouvelle amélioration qui est des plus importantes. Au moyen de son invention, M. Fréchette peut faire couper les grains avec n'importe quelles faucheuses ordinaires, en y adoptant un appareil qui, au lieu de laisser tomber le grain derrière le moulin, le jette à côté, soit en andains, soit en javelles, et cela sans qu'il faille plus de soin qu'avec le moulin seul. Il n'est besoin que de deux chevaux comme pour faucher le foin.

Nous ferons connaître en peu de mots, et en autant que cela est possible sans montrer l'objet, en quoi consiste la principale partie de l'invention de M. Fréchette. C'est d'abord une machine tout comme les faucheuses ordinaires.

Tout près de la faux se trouve une table où se couche le grain lorsqu'il est coupé. Il est enlevé de là par une espèce de râtelier ou plusieurs râteliers fixés à un axe qui les fait tourner sur eux-mêmes, et qui jette le grain sur une toile sans fin qui

se meut de la même manière que celles des machines à battre ; et qui pousse le grain en arrière. Il tombe alors sur une autre toile sans fin, ayant un mouvement de côté. C'est celle qui jette le grain à terre.

Comme nous le disions tout à l'heure, cette amélioration devra être très utile, et nul doute qu'on en encouragera l'ingénieux inventeur. — *Courrier de St. Hyacinthe.*

Petite Chronique

— Nous apprenons que M. Sénécal a vendu le chemin à lisses de bois de Richelieu, Drummond et Arthabaska, à M. A. B. Foster, de Waterloo. Le prix de vente est de \$90,000, comptons-nous. On dit que M. Foster se propose de substituer des lisses de fer aux lisses de bois.

— On remarque dans le prospectus de la nouvelle colonie écossaise de Kincardinshire, au Nouveau-Brunswick, les lignes suivantes : *Mais aucune personne, ne sera admise comme membre de la colonie si elle n'est pas de la religion PRESBYTERIENNE.*

On se demande comment il se fait que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick permettent de telles conditions, quand il a toujours professé une grande aversion pour les distinctions religieuses ? — *Le Moniteur Acadien.*

— *Lectures agricoles.* — M. Ed. Richard, député actuel du comté de Mégantic aux Communes, continuera, à commencer de dimanche prochain, ses lectures agricoles dans les paroisses de ce comté, de dimanche en dimanche, jusqu'à l'ouverture de la Session. Nous félicitons ce jeune député, de son zèle à promouvoir les intérêts des cultivateurs.

RECETTES

Moyen pour rétablir les blés avariés

Il suffit de laver le grain moisi avec de l'eau alcaline bouillante, dans laquelle on le laisse refroidir une demi-heure, en le remuant de temps en temps ; on lave ensuite avec de l'eau froide jusqu'à ce qu'elle ne se colore plus et on le dessèche parfaitement. Le pain fait avec ce blé restauré est d'assez bonne qualité. Cependant il conserve un peu d'amertume. Le déchet provenant de ce système ne dépasse pas un cinquième.

TERRE A VENDRE

Le Soussigné nous prie d'annoncer qu'il offre en vente à des conditions faciles une terre de deux arpents de large sur quarante-deux de profondeur plus ou moins, avec bâtisses dessus érigées.

Le site est magnifique à environ une demi-lieue de l'Eglise, la terre en parfait état de culture et les bâtiments convenables.

Pour plus amples informations s'adresser à

FRANCOIS CARON.

Ste. Anne de Lapocatière.
4 Décembre 1872.



DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 15 Nov. 1872.

L'EXEMPLE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.